

DROIT DE REPONSE

Stéphane MARSAN

ActuaLitté a publié un article le 8 mai 2021 intitulé « *Il en a fallu du temps pour que le premier #MeToo de l'édition émerge* » dans lequel je suis expressément visé et que je ne peux laisser sans réponse.

Cet article vise « l'enquête » et l'article de *MEDIAPART* publié le 21 avril 2021.

J'ai répondu aux prétendues accusations dans un droit de réponse publié dans son intégralité sur le site de *MEDIAPART*. La journaliste de *MEDIAPART* a déclaré publiquement qu'à sa connaissance aucune plainte n'a été déposée ni avant, ni après, la publication de l'enquête.

Je tiens à récuser tous les faits qui me sont imputés et à réfuter formellement toute prétendue accusation de harcèlement sexuel ou moral.

Il semble que la frontière entre une prétendue morale et le droit pénal soit parfois poreuse faisant régner une confusion intolérable.

Je tiens à rappeler que je bénéficie de la présomption d'innocence. Je n'ai jamais été mis en examen, gardé à vue ou fait l'objet d'une enquête judiciaire.

La propagation publique de rumeurs, particulièrement graves, à l'encontre d'hommes et de femmes accablés a des conséquences irréversibles telles que le suicide, à l'instar d'une affaire récente.

Je me réserve le droit d'intenter toute action à l'encontre de toute personne me portant directement ou indirectement atteinte afin de faire valoir mes droits par le biais de mes avocats.